PUBLIÉ LE 13/11/2020 - MIS À JOUR LE 24/10/2022

Decision n° 2020 – 29 du 12/11/2020 - nomination auprès du CST "Transplantation de microbiote fécal – mise à jour des recommandations" à l'ANSM

VIE DE L'AGENCE - INSTANCES

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2020 - 09 du 29 janvier 2020 portant création d'un Comité scientifique temporaire « Transplantation de microbiote fécal – mise à jour des recommandations » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : Sont nommés membres du Comité scientifique temporaire Transplantation de microbiote fécal – mise à jour des recommandations » pour 1 an à compter de la date de la présente décision :

Monsieur BLEIBTREU (Alexandre)

Monsieur BURUCOA (Christophe)

Madame HEYM (Beate)

Madame HOUZE (Sandrine)

Madame KAPEL (Nathalie)

Monsieur LANNOY (Damien)

Monsieur SCANZI (Julien)

Monsieur WASIAK (Mathieu)

Article 2 : Le Directeur des vaccins, des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastroentérologie, en dermatologie, de thérapie génique et des maladies métaboliques rares est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe